



Avant de me contacter

Vous voulez m'inviter à rencontrer vos élèves, lecteurs ou à participer à un salon ? Votre invitation me flattera, n'en doutez pas ! Mais avez-vous prévu un budget pour me faire venir ? Je ne me déplace qu'aux [conditions de la Charte des auteurs jeunesse](#), [de la SGDL](#) et [du CNL](#). Si vous découvrez l'existence de ces conditions, suivez les liens et parlons-en !

Aspects pratiques :

- ❖ **Hors Ile-de-France**, il m'est impossible de me déplacer uniquement pour une simple demi-journée.
- ❖ **Pour les salons**, sauf exceptions, je n'accepte les journées de dédicaces que si elles sont précédées d'une ou plusieurs journées complètes de rencontres (lecture et présentation de l'œuvre).
- ❖ **Pour les classes**, vous vous en doutez, ma venue ne servira ni aux élèves, ni à vous, ni à moi, s'ils n'ont pas lu au moins un de mes livres. Le déroulement dépend de vos envies. La préparation est le gage d'une rencontre réussie. Mais pas de stress ! Si vous ne savez pas comment préparer cette rencontre, faire réfléchir les élèves à des questions qu'ils souhaitent me poser peut être un bon point de départ. Ce **tuto vidéo de la Charte** peut vous aider <https://youtu.be/YOKnOwy644w>. **Me contacter** aussi.
- ❖ **Je me déplace en train depuis Paris**. Si possible, une place *duo* ou *solo* sera bienvenue (pas dans un carré, par pitié !) Pour info, mon domicile est à 1h30 de transports de la gare Montparnasse.
- ❖ **Trois classes sur une journée complète, une par une**, c'est le maximum de La Charte et le mien. Le but de ces rencontres est qu'elles servent aux élèves et qu'elles les enrichissent. A trop vouloir en faire, on perd cet objectif.

Aspects administratifs et financiers :

- ❖ **Le tuto de la Charte et de la Fédé des salons** peut vous être très utile : <https://www.la-charte.fr/videos/tuto-1-inviter-un-auteur/> (L'Agessa est désormais remplacé par l'URSSAF Limousin)
- ❖ **Je facture en brut** (dispense de précompte) Vous devez posséder un **n° diffuseur URSSAF**, très simple à obtenir, car vous serez dans l'obligation **de verser la contribution diffuseur (1,1% du brut)** à l'URSSAF.
- ❖ Plusieurs **professeurs-documentalistes** m'ont encouragé à rappeler à leurs collègues d'[adhérer et de déclarer à la SOFIA](#) leurs achats en CDI pour qu'ils génèrent un droit de prêt aux auteurs. C'est très rapide : entrer le n° fournisseur-libraire, n° facture et montant TTC ! [Tout est ici](#). Merci !

A part ça, je ne bois pas de café mais je ne mange personne et je suis plutôt de bonne composition. Alors, [CONTACTEZ-MOI](#) ! J'en serai ravi. A bientôt !

Gaël Aymon